

## Vers une politique gouvernementale de conciliation famille-travail pour conjuguer vie personnelle, vie familiale, études et travail sur le mode de l'équité sociale

---

**Montréal, le 22 octobre 2004** - C'est ce matin, à Montréal, que le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, la Fédération des femmes du Québec, la Fédération québécoises des organismes communautaire Famille et le Regroupement Naissance-Renaissance présentaient leur mémoire collectif devant le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, monsieur Claude Bécharde dans le cadre de ses consultations sur la conciliation travail-famille. Pour ces cinq organismes oeuvrant auprès des femmes et des familles, il ne saurait être question de mesures de conciliation famille-travail véritablement efficaces sans que celles-ci ne soient solidement ancrées dans une politique familiale globale et à portée transversale.

En effet, selon les signataires du mémoire collectif déposé ce matin au ministre, une politique de conciliation famille-travail élaborée isolément n'aboutirait qu'à une série de mesures désincarnées et sans portée véritable. Il existe d'ailleurs présentement plusieurs exemples de mesures censées faciliter la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle qui, par manque de préoccupation véritable pour le bien-être des familles, sont plus ou moins efficaces. On peut penser, entre autres, à la Loi sur les normes du travail qui prévoit des congés pour responsabilités familiales, mais comme ceux-ci sont non rémunérés, ils n'ont pour effet que d'appauvrir les travailleuses et les travailleurs qui ont à s'en prévaloir. Or, les effets structurants d'une politique familiale globale à portée transversale contribueraient à prévenir ce manque de cohérence et assureraient que chaque mesure et programme, dans l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux, témoigne d'une véritable préoccupation à l'égard de la famille.

D'autre part, les organismes à l'origine du mémoire collectif croient fermement que la future politique québécoise de conciliation famille-travail devrait être sous l'entière responsabilité du gouvernement du Québec et non pas, comme le laisse sous-entendre le document de consultation du ministre, être gérée en partie par les instances locales et régionales. Bien que les besoins puissent varier d'une région ou d'une municipalité à l'autre, le palier national du gouvernement devrait être maître d'œuvre dans l'application des diverses composantes d'une politique familiale globale et prévenir l'apparition de disparités régionales. D'autant plus que les gains sociaux les plus importants réalisés au Québec, particulièrement pour les femmes et les familles, l'ont été grâce à des politiques nationales.

De plus, les auteures du mémoire croient fermement que certains principes devraient se retrouver à la base même de l'élaboration de mesures permettant de concilier la vie personnelle, la vie familiale, les études et le travail au Québec. Le premier de ces principes étant l'équité entre les femmes et les hommes. Il est donc primordial que toute politique et mesure en cette matière soit soumise à une analyse différenciée selon les sexes. Comme on le sait, le marché du travail est créateur des inégalités parmi les plus profondes de notre société. De plus, la discrimination systémique envers les femmes, maintes fois démontrées, renforce la division sexuelle des emplois et la sous rémunération des emplois féminins. Les exigences des emplois au bas de l'échelle, trop souvent féminins, sont devenues implacables et rendent toute tentative de conciliation extrêmement difficile pour des familles à faible revenu qui font déjà face à d'autres problèmes. Une politique familiale digne de ce nom devrait aussi viser l'élimination de la pauvreté et être solidement ancrée dans le principe que le bien-être des familles québécoises et des individus qui en font partie est essentiellement une responsabilité collective. Si on reconnaît que la famille est la cellule de base de la société, nous avons le devoir en tant que citoyennes et citoyens, de soutenir collectivement les familles au sein desquelles nos enfants grandissent. La majorité des composantes développées dans le cadre d'une politique familiale devrait donc être à portée universelle.

Suite aux récentes annonces du ministre Béchard dans le dossier de la conciliation famille-travail, notamment celle d'offrir des crédits d'impôt aux entreprises « pro-familles », les auteurs du mémoire se disent inquiètes des intentions de l'actuel gouvernement d'investir véritablement dans des mesures qui auront des effets réels sur la qualité de vie des familles. Les récentes coupures effectués à l'aide sociale, la hausse des coûts de transport en commun, des frais de garde et des tarifs d'électricité sont autant d'éléments qui sont venus alourdir le fardeau des familles québécoises. L'approche préconisée par le ministre Béchard, en optant pour des mesures incitatives et non coercitives pour les entreprises, aura-t-elle les impacts souhaités pour ces familles ? On peut facilement se permettre d'en douter.

La conciliation famille-travail fait appel à la notion de responsabilité sociale et collective. En tant que collectivité humaine, nous avons le pouvoir et le devoir d'orienter des changements économiques de manière à ce qu'ils prennent en compte l'évolution contemporaine de la famille et de ses besoins.